

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football


Terre de jeu & d'équilibre

N°662 - ÉDITION DU 10 NOVEMBRE 2023



Vendredi 17 Novembre 2023

19h30

Salle de Réception Gourman'dit
20, Avenue du Bosquet
95560 Baillet en France



Le pouvoir ainsi que les documents concernant cette AG ont été envoyés le 27/10/2023 sur la messagerie officielle de votre Club

Formation FMI

**Vendredi 17 novembre
à 19h00 au DVOF**

Inscription par mail
secretariat@district-foot95.ff.fr



FORMATION
PARCOURS FÉDÉRAL
DE FORMATION DES DIRIGEANTS

Formation PFFD

**Le cadre Associatif
Samedi 18 novembre
au DVOF**

Objectifs du module

- Comprendre les fondements d'une association
- Appréhender son mode de fonctionnement et ses acteurs
- Connaître les documents à formaliser
- Savoir où trouver les informations nécessaires

ACTUALITÉS COMMISSIONS

- Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17/11/2023
- Statuts et Règlements
- Statuts et Règlements - non utilisation de la FMI
- Calendrier & organisation des compétitions
- Calendrier & organisation des compétitions - section Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & installations sportives
- Désignation des Délégués



L'offre téléphonique de notre partenaire !



Cette semaine au programme :
CFI U6 / U9 à Cergy



Et une séance avec l'IME de l'Isle Adam !



Crédit Mutuel

val d'oise
le département

Fédération Française de Football
VAL-D'OISE

EKINSPORT

Gourman'Dit
RECEPTION

EAGLES

CMC
TROPHÉES


Terre de jeu & d'équilibre



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU DVOF

VENDREDI 17 NOVEMBRE 2023 - 19H30

Salle de réception « Gourman'Dit »
20 avenue du Bosquet - 95560 Baillet-en-France

- Accueil des délégués
- Vérification des pouvoirs et remise des boitiers électroniques
- Vérification du Quorum

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Allocution du Président M. Claude Delforge
- Paroles aux invités
- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du DVOF du 18 novembre 2022

Vote

- Approbation du rapport d'activités saison 2022/2023

Vote

- Présentation du rapport financier saison 2022/2023 (rapporteur : M. Moreira)
- Présentation du Rapport du Commissaire aux Comptes (Rapporteur : M. Blot)

- Approbation des Comptes du DVOF : exercice clos au 30/06/2023

Vote

Affectation du résultat sur la ligne « autre réserve »

Vote

- Présentation du budget prévisionnel saison 2023/2024 (rapporteur : M. Moreira)

Vote

Informations Diverses

- Discours de fin de Monsieur Claude Delforge

Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire



STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 06 NOVEMBRE 2023

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ - FAUGERON

Excusé : M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

REPRISE DU DOSSIER CERGY PORTUGAIS

Match n°25909163 du 22/10/2023 CDM D1 JOUY LE MOUTIER FC 5 / CERGY PORTUGAIS 5

Le club de JOUY LE MOUTIER FC 5 ayant répondu dans les délais.

Demande d'évocation du club de **CERGY PORTUGAIS** sur l'inscription et participation du joueur H. Kévin licence n°2348012338 du club de **JOUY LE MOUTIER FC** susceptible d'être suspendu.

Considérant qu'en l'espèce, le joueur **H. Kévin licence n°2348012338** du club de **JOUY LE MOUTIER FC** est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée ci-dessus alors qu'il était suspendu pour 6 matches fermes, date d'effet de la suspension le **14/05/2023**. Considérant que le **22/10/2023** le joueur était toujours suspendu.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondé, la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe **CDM D1 JOUY LE MOUTIER FC 5** pour l'inscription et la participation du joueur **H. Kévin licence n°2348012338** au match cité ci-dessus alors qu'il était toujours en état de suspension.

AMENDE : 100€ JOUY LE MOUTIER FC 5 pour inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu.

CREDIT : CERGY PORTUGAIS 5 : 43,50 €

DEBIT : JOUY LE MOUTIER FC 5 : 53,50 €

CERGY PORTUGAIS 5 0 BUT 3 POINTS

JOUY LE MOUTIER FC 5 : 0 BUT - 1 POINT

De plus la commission inflige un match de suspension ferme au joueur H. Kévin licence n°2348012338 à date d'effet le **13/11/2023**.

**MARCOUVILLE CITY**

Match n°26475135 du 22/10/2023 SENIORS D3 B MARCOUVILLE CITY / PONTOISIENNE JS

La Commission met le dossier en délibéré.

RECLAMATION**COSMO TAVERNY 22**

Match n°25933571 du 22/10/2023 U16 D3 A LE THILLAY ESM 21 / COSMO TAVERNY 22

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO TAVERNY 22 (Réclamation)

Réclamation confirmée le 24/10/2023.

Réclamation recevable sur la forme, non fondée.

Le seul joueur B. Amir licence 2547464599 est mutation hors période jusqu'au 17/09/2024.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

CERGY PONTOISE FC

Match n°27239071 du 21/10/2023 SENIORS FEMININES D1 ERAGNY AS FC / CERGY PONTOISE FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € CERGY PONTOISE FC (Réclamation)

La Commission met le dossier en délibéré.

RESERVE**JOUY LE MOUTIER FC**

Match n°25936888 du 22/10/2023 U16 D2 A JOUY LE MOUTIER FC / SOISY ANDILLY MARGENCY FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € JOUY LE MOUTIER FC (Réserve)

Réserve confirmée le 23/10/2023.

Réserve recevable sur la forme, non fondée.

Le joueur K. Naré licence 9604635974 et le joueur SOUMAH Sekou licence 9604345350 sont qualifiés pour la rencontre ci-dessus. Ces joueurs peuvent jouer au niveau départemental sont limités à leur seule catégorie en régional.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

**BEAUCHAMP AS**

Match n°27339949 du 25/10/2023 COUPE DU COMITE ANCIENS BEAUCHAMP AS 32 / MARLY LA VILLE ES 32

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € BEAUCHAMP AS 32 (réserve).

À la suite de la réserve du club de **BEAUCHAMP AS 32 confirmée le 27/10/23**, sur la participation de 6 joueurs de l'équipe de **MARLY LA VILLE ES 32**. Ces joueurs ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour où dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, quatre joueurs de l'équipe supérieure du club de **MARLY LA VILLE ES 32**. Ont participé à la rencontre citée ci-dessus,

Les joueurs concernés sont :

- B. Benjamin licence n° 510914251
- C. Kevin licence n°2378055032
- K. Hafid licence n°2318060698
- M. G. Gordon licence n°2543036608
- T. Gilles licence n°2311118282
- F. Rafael licence n°2411224600

Match de référence : COUPE DU VAL D'OISE ANCIENS DU 15/10/2023 MARLY LA VILLE ES 31 / VALLEE DU SAUSSERON ES 31

La commission donne match perdu par pénalité au club de **MARLY LA VILLE ES 32** pour la participation des joueurs nommés ci-dessus avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou lendemain.

CREDIT : BEAUCHAMP AS 32 : 43,50 €

DEBIT : MARLY LA VILLE ES 32 : 53,50 €

BEAUCHAMP AS 32 : Qualifié pour la suite de la compétition

INFORMATION TRANSMISE A LA COMMISSION ORGANISATION DES COUPES

GAFEPB

Match n°26532112 du 05/11/2023 SENIORS D4 B GAFEPB 2 / MAGNY US CANTON 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € GAFEPB 2 (réserve).

À la suite de la réserve du club de **GAFEPB 2 confirmée le 06/11/23**, sur la participation de 2 joueurs de l'équipe de **MAGNY US CANTON 2** Ces joueurs ont participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière



rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

En l'espèce, deux joueurs de l'équipe supérieure du club de **MAGNY US CANTON 2** ont participé à la rencontre citée ci-dessus,

Les joueurs concernés sont :

- L. Stanislas licence n° 2546644784
- B. Adham licence n°2546087301

Match de référence : SENIORS D3 C DU 22/10/2023 PERSAN US 3 / MAGNY US CANTON 1

La commission donne match perdu par pénalité au club de **MAGNY US CANTON 2** pour la participation des joueurs nommés ci-dessus avec l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas le même jour ou lendemain.

CREDIT: GAFEPB 2: 43,50 €

DEBIT: MAGNY US CANTON 2: 53,50 €

MAGNY US CANTON 2: 0 BUT - 1 POINT

GAFEPB 2: 1 BUT 3 POINTS



STATUTS ET RÈGLEMENTS

NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

COMMISSION DU 06 NOVEMBRE 2023

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

RAPPEL DU R.S. du D.V.O.F. Saison 2023 - 2024

44.4 –

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U18 D2 / Unique / Poule A

Journée du 05 NOVEMBRE 2023

Sarcelles Aas 23	Vaureal F. C. M. 21	Les deux équipes responsables
------------------	---------------------	--------------------------------------

Sarcelles Aas 23 AVERTISSEMENT
 Vaureal F. C. M. 21 : AVERTISSEMENT

U18 D3 / Unique / Poule A

Journée du 05 NOVEMBRE 2023

Montsoulst Baillet Us 21	Pierrelaye Fc 21	Les deux équipes responsables
--------------------------	------------------	--------------------------------------

Montsoulst Baillet Us 21 - : AVERTISSEMENT
 Pierrelaye Fc 21 - : AVERTISSEMENT



U16 D3 / Unique / Poule C

Journée du 05 NOVEMBRE 2023

Montmorency Fc 22	Goussainville Fc 22	Les deux équipes responsables
-------------------	---------------------	-------------------------------

Montmorency Fc 22 AVERTISSEMENT
Goussainville Fc 22 AVERTISSEMENT

Critérium Plus De 45 Ans / Unique / Poule B

Journée du 05 NOVEMBRE 2023

Montsoul Baillet Us 35	Vauxoise Es 35	Les deux équipes responsables
------------------------	----------------	-------------------------------

Montsoul Baillet Us 35 AVERTISSEMENT
Vauxoise Es 35 AVERTISSEMENT

Anciens D2 / Unique / Poule B

Journée du 05 NOVEMBRE 2023

Montsoul Baillet Us 31	Ecouen Fc 32	Les deux équipes responsables
------------------------	--------------	-------------------------------

Montsoul Baillet Us 31 AVERTISSEMENT
Ecouen Fc 32 AVERTISSEMENT

Seniors Départemental 2 / Unique / Poule A

Journée du 05 NOVEMBRE 2023

Sarcelles Aas 3	Adamois OI 2	Les deux équipes responsables
-----------------	--------------	-------------------------------

Sarcelles Aas 3 AVERTISSEMENT
Adamois OI 2 AVERTISSEMENT

Seniors Départemental 4 / Unique / Poule B

Journée du 05 NOVEMBRE 2023

Courdimanche As 2	Auvers-Ennery Fc 2	Les deux équipes responsables
-------------------	--------------------	-------------------------------

Courdimanche As 2 AMENDE 100€
Auvers-Ennery Fc 2 AVERTISSEMENT



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Pézière - El Fakri – Cokgul – Mme Sylvestre - Sénécal

Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



MATCH A HUIS CLOS

MONTMORENCY FC

Seniors D4/C

5 matches à jouer à huis clos avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de MONTMORENCY

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Les 5 matches à huis clos se dérouleront la saison 2023-2024

Dates des prochains matchs concernés : 22/10/2023 - 25/11/2023 - 17/12/2023 - 21/01/2024 - 11/02/2024

RETOUR DE LA COMMISSION REGIONALE DISCIPLINE DE LA LPIFF

Du 16/10/2023

La Commission décide :

Match n° 26805429 du 17/09/2023 (3ème tour de Coupe de FRANCE)

HERBLAY E.S. 1 / MONTFERMEIL F.C. 1

Une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 d'HERBLAY E.S. à compter du 13 NOVEMBRE 2023, le terrain de repli devra être un terrain neutre situé à 20km de la Ville d'HERBLAY-SUR-SEINE.

Le club d'HERBLAY ES devra fournir au DVOF pour le 12/11/2023 au plus tard les coordonnées des terrains retenus pour les trois prochains matchs à domicile.

Prochaines dates des matchs : 19/11 - 26/11 - 03/12/2023

COURRIERS DES CLUBS

CORMEILLAIS ACS

Courriel du 04/11/2023

Demande incomplète

Manque liste matchs, catégories et n° de matchs

Amende 10€

ESSG

Courriel du 06/11/2023

Demande incomplète, la COC ne peut traiter votre demande

Manque liste matchs, catégories et n° de matchs

**ERMONT AS**

Courriel du 07/11/2023

Demande incomplète, la COC ne peut traiter votre demande.

Manque liste matchs, catégories et n° de matchs

Amende 10€

GOUSSAINVILLE FC

Courriel du 07/11/2023

Demande incomplète, la COC ne peut traiter votre demande

MONTMORENCY FC

Courriel du 05/11/2023

La Commission demande au club de MONTMORENCY de lui faire parvenir la feuille de match papier concernant :

Match n° 25900376 du 05/11/2023

U16 D3 Poule C

MONTMORENCY FC 22 / GOUSSAINVILLE FC 22

REMERCIEMENTS ARBITRES

- LISSORGUE Lohann
- GANDEGA Seiba
- PALIN Willy
- RGABI Souleymane

HORAIRES**HERBLAY ES**

Seniors Féminines D1

Match n° 27239075 du 11/11/2023

HERBLAY ES 1 / MONTMORENCY FC 1

Nouveau terrain : Stade des Beauregards 1

Le match se déroulera à 15h30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

ERAGNY AS FC

Seniors Féminines D1

Match n° 27239078 du 11/11/2023

ARGENTEUIL FC 1 / ERAGNY FC 1

Nouvelle date : 17/02/2024

Le match se déroulera à 17h

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

CORMEILLAIS ACS

U18 D3 poule B

Match n° 26743907 du 12/11/2023

CORMEILLAIS ACS 2 / GOUSSAINVILLE FC 2

Nouvelle date : 19/11/2023

Le match se déroulera à 12h30

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

**MATCH PERDU PAR PENALITE****GAFEPB**

U16 D3 Poule B

Match n°25900503 du 22/10/2023

MENCOURT AS 22 / GAFEPB 21

GAFEPB 21 -1pt 0but

MENCOURT AS 22 3pts 5buts

1er APPEL DE FEUILLES DE MATCHS**U16 D3 POULE D**

Match n° 25900505 du 22/10/2023

MARCOUVILLE CITY CP 21 / NEUVILLE S/O AS 21

2ème APPEL DE FEUILLES DE MATCHS**+45 ans POULE B**

Match n° 26525452 du 01/10/2023

CONFLANS FC 35 / FOSSES FU 35

Séniors D2 POULE B

Match n° 26063064 du 24/09/2023

ERMONT AS 2 / FRANCONVILLE FC 2

U14 D3 POULE A

Match n° 25899440 du 07/10/2023

GONESSE RC 22 / MONTSOULT BAILLET US 21

U14 D4 POULE B

Match n° 25899698 du 23/09/2023

COURDIMANCHE AS 22 / GARGES FCM 22

U14 D4 POULE A

Match n° 25899625 du 14/10/2023

ACF ERMONT 22 / MAGNY US CANTON 21

MATCHS A JOUER LE 12/11/2023**GAFEPB**

Seniors D2 Poule A

Match n° 26062889

GAFEPB 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1

Le match aura lieu le 12/11/2023

GAFEPB

U16 D3 Poule D

Match n° 25900553 du 01/10/2023

GAFEPB 21 / CORMEILLAIS ASC 23

Le match aura lieu le 12/11/2023

Accord de la COC

**GAFEPB**

U18 D3 Poule A

Match n° 26743557

GAFEPB 21 / MONTSOULT BAILLET US 21

Le match aura lieu le 12/11/2023

Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 19/11/2023**VEXIN AS**

Séniors D3 Poule A

Match n° 26509987 du 05/11/2023

VEXIN AS 1 / MENU COURT AS 2

Le match aura lieu le 19/11/2023

Accord de la COC

MAGNY FC

Seniors D3 Poule C

Match n°26510211

MAGNY EN VEXIN FC / EAUBONNE CSM

Le match aura lieu le 19/11/2023

Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 09/12/2023**MARLY LA VILLE ES**

Seniors D1

Match n° 27239106 du 04/11/2023

MARLY LA VILLE ES 1 / GONESSE RC 1

Le match aura lieu le 09/12/2023

MATCHS A JOUER LE 10/12/2023**PERSAN US 03**

Seniors D2 Poule A

Match n° 26062876

PERSAN US 2 / DEUIL ENGHIEU FC 21

Le match aura lieu le 10/12/2023

OSNY FC

U18 D2 Poule A

Match n°25898427

OSNY FC 21 / CERGY PONTOISE FC 22

Le match aura lieu le 10/12/2023

BRUYERES BERNES USM

Critérium +45 Poule B

Match n° 26525410 du 05/11/2023

BRUYERES BERNES USM 35 / FOSSES FU 35

Le match aura lieu le 10/12/2023

**MENUCOURT AS**

Anciens D3 Poule C

Match n° 26520540 du 05/11/2023

MENUCOURT AS 32 / BEAUCHAMP AS 31

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

MAGNY FC

U16 D3 Poule D

Match n° 25900512

MAGNY EN VEXIN FC / MENUCOURT AS

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

MAGNY FC

Anciens D4 Poule B

Match n° 27216248

MAGNY EN VEXIN FC / EMMB

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

MARLY LA VILLE ES

Anciens D3 Poule C

Match n° 26851248

MARLY LA VILLE ES 32 / SARCELLES AAS 32

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

MARLY LA VILLE ES

U18 D2 Poule B

Match n° 25898121

MARLY LA VILLE ES 21 / ERAGNY FC 21

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

PERSAN US 03

U18 D2 Poule B

Match n°25898120 du 05/11/2023

PERSAN US 21 / ARNOUVILLE FAS 21

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Anciens D3 Poule A

Match n°26520544

EMMB 33 / VALLEE DU SAUSSERON ES 31

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

FRETTOISE ES

U16 D3 Poule B

Match n°25900248

FRETTOISE ES 21 / BELLOY SAINT MARTIN ASC 21

Le match aura lieu le 10/12/2023

Accord de la COC

**FRETTOISE ES**

Anciens D3 Poule C
Match n°26851249
FRETTOISE ES 31 / VIRMES ASNIERES OL 31
Le match aura lieu le 10/12/2023
Accord de la COC

SURVILLIERS AVENIR

Anciens D4 Poule B
Match n°27216247
SURVILLIERS / THILLAY VAUD'HERLAND
Le match aura lieu le 10/12/2023
Accord de la COC

CORMEILLAIS ACS

Critérium +55 ans Poule B
Match n°26625517
CORMEILLAIS ACS 41 / VIARMES OL 40
Le match aura lieu le 10/12/2023
Accord de la COC

CORMEILLAIS ACS

Critérium +45 Poule C
Match n° 26560226 du 05/11/2023
ACS CORMEILLAIS / AS ERMONT 35
Le match aura lieu le 10/12/2023
Accord de la COC

CORMEILLAIS ACS

Séniors D2 Poule A
Match n° 26062883 du 05/11/2023
ACS CORMEILLAIS 1 / SOISY AND MARGENCY FC 1
Le match aura lieu le 10/12/2023
Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 16/12/2023**ESSG**

U14 D3 Poule C
Match n°27117429 du 11/11/2023
ESSG 23 / DEUIL ENGHIEU FC 22
Le match aura lieu le 16/12/2023
Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 07/01/2024**ADAMOIS OL****U18 D1**

ADAMOIS OL 21 / SOISY AND DILLY MARGENCY FC 21
Match n° 25898031
Le match aura lieu le 07/01/2024



MATCHS A JOUER LE 18/02/2024

ENT BEAUMONT MOURS

Séniors D4 Poule A

Match n° 25901683 du 05/11/2023

ENT BEAUMONT MOURS 1 / St PRIX ES 2

Le match aura lieu le 18/02/2024

Accord de la COC

1ER FORFAIT AVISE SANS AMENDE

ERAGNY

Critérium +55 ans Poule B

CHEMINOTS OUEST LAS 40 / ERAGNY FC 40

Match n° 26625520 du, 05/11/2023

ERAGNY FC 40	-1pt	0but
CHEMINOTS OUEST LAS 40	3pts	5buts

1ER FORFAIT NON AVISE AVEC AMENDE

PUISEUX LOUVRES FC

Anciens D3 Poule B

ACADEMIE FOOTBALL CL 31 / PUISEUX LOUVRES 95 32

Match n° 25906049 du 05/11/2023

PUISEUX LOUVRES 95 32 Amende 30€

PUISEUX LOUVRES 95 32	-1pt	0but
ACADEMIE FOOTBALL CL 31	3pts	5buts

MONTSOULT BAILLET US

U18 D3 Poule A

MONTSOULT BAILLET US 21 / PIERRELAYE FC 21

Match n° 26743554 du 05/11/2023

PIERRELAYE FC 21 Amende 30€

PIERRELAYE FC 21	-1pt	0but
MONTSOULT BAILLET US 21	3pts	5buts

VILLIERS LE BEL FC

CDM D2

ROISSY EN FRANCE US 5 / VILLIERS LE BEL FC 5

Match n°26411318 du 05/11/2023

VILLIERS LE BEL FC 5 Amende 30€

VILLIERS LE BEL FC 5	-1pt	0but
ROISSY EN FRANCE US 5	3pts	5buts

VAUXOISE ES

Critérium +45 ans Poule B

MONTSOULT BAILLET US 35 / VAUXOISE ES 35

Match n°26525412 du 05/11/2023

VAUXOISE ES 35 Amende 30€

VAUXOISE ES 35	-1pt	0but
MONTSOULT BAILLET US 35	3pts	5buts



2EME FORFAIT AVEC AMENDE

GOUSSAINVILLE FC

U18 D3 Poule B

GOUSSAINVILLE FC 22 / BEAUCHAMP AS 21

Match n° 26743904 du 05/11/2023

GOUSSAINVILLE FC 22 Amende 35€

GOUSSAINVILLE FC 22 -1pt 0but

BEAUCHAMP AS 21 3pts 5buts

DOMONT FC

U18 D3 Poule B

PIERRELAYE FC 22 / DOMONT FC 21

Match n° 25743902 du 05/11/2023

DOMONT FC 21 Amende 35€

DOMONT FC 22 -1pt 0but

PIERRELAYE 21 3pts 5buts

PUISEUX LOUVRES FC

U18 D3 Poule A

MONTMORENCY FC 21 / PUISEUX LOUVRES 95 21

Match n° 26743551 du 05/11/2023

PUISEUX LOUVRES 95 21 Amende 35€

PUISEUX LOUVRES 95 21 -1pt 0but

MONTMORENCY FC 21 3pts 5buts

FORFAIT GENERAL

VAUREAL FCM

CDM D2

TOHO AS 5 / VAUREAL FCM 5

Match n°26411321 du 05/11/2023

VAUREAL FCM 5 -1pt 0but

TOHO AS 5 3pts 5buts

VAUREAL FCM 5 Amende 110€

NEUVILLE AS

Anciens D2 Poule A

NEUVILLE AS 31 / ENT. BEAUMONT PERSAN 31

Match n°25905657 du 05/11/2023

NEUVILLE AS 31 -1pt 0but

ENT. BEAUMONT PERSAN 31 3pts 5buts

NEUVILLE AS 31 Amende 110€

Secrétaire de Séance
M. Patrick Sénéal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 7 NOVEMBRE 2023

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

**REPORT DES RENCONTRES U15F ET U18F DU 25/11/23
LES RENCONTRES AURONT LIEUX LE 11/11/23**



COUPES DU VAL D'OISE

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U18F

***TOUR DE CADRAGE DU 25 NOVEMBRE 2023 A 15H**

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – U15F

***TOUR DE CADRAGE DU 25 NOVEMBRE 2023**

COUPE DU VAL D'OISE - CREDIT MUTUEL – SENIORS FEMININES

***TOUR DE CADRAGE DU 9 DECEMBRE 2023 A 17H**

**En préparation du tirage au sort du tour de cadrage, nous invitons les équipes engagées
Dans le Critérium à 8, désireuses de participer à la Coupe du Val-d'Oise, qui pour rappel se
Joue à 11, à se faire connaître au plus vite.**

CLUBS EN ANOMALIES D'ENTENTE

Nous vous informons que les clubs indiquées « ententes » suivantes ne sont pas validés, car elles n'ont pas été reçues complètes et par conséquent non validées par le comité.

Les noms des clubs sur les agendas vont changer et les clubs perdre les droits sur tablette pour faire jouer certaines filles

ADAMOIS OL

- U11F groupe C – Les filles de Entente Beaumont Mours ne peuvent jouer.

HERBLAY ES

- U11F groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent jouer
- U13F équipe 1 Avenir – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- U13F équipe 2 Groupe A – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- U15F à 8 - équipe 2 Groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer
- Séniors F à 8 – Groupe A – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer

COURRIERS

PERSAN US 03

U15F & U18F

Nous vous informons que les horaires enregistrés sont ceux indiqués sur le google form d'inscription. **16h30 pour les U15F et U18F**

A vous de nous indiquer un horaire pour l'ensemble des rencontres ou de changer lors de chaque rencontre le lundi midi précédant la rencontre.

RENCONTRES REPORTEES

06/11/2023

SENIORS F à 8

Rencontre n°27417743 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – GROSLAY FC 2

Horaire 14h30

INVERSION DE RENCONTRE

La rencontre se jouera à 20h30 au stade Serge Cukier, Chemin des rouillons, à Groslay

Rencontre du 20/10/23

**10/11/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417590 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – GROSLAY FC 1**Rencontre du 13/10/23****11/11/2023****U15F à 8**

Rencontre n°2 – Groupe B

ES HERBLAY 2 – CORMEILLAIS ACS 1**Rencontre du 25/11/23****02/12/2023****U15F à 8**

Rencontre n°2 – Groupe B

ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – GROSLAY FC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°2 – Groupe B

FOSSES FU 1 – ARGENTEUIL FC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°2 – Groupe B

JOUY LE MOUTIER FC 1 – BELLOY ST MARTIN ASC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°2 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – COSMO TAVERNY 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 8**

Rencontre n°2 – Groupe B

PUISEUX LOUVRES FC 1 – PONTOISIENNE JS**Rencontre du 25/11/23****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417748 – Groupe B

ST PRIX ES 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2**Rencontre du 13/10/23****15/12/2023****SENIORS F à 8**

Rencontre n°27417585 – Groupe A

MAGNY US CANTON 1 – ST BRICE FC 1**Rencontre du 20/10/23**

**23/12/2023****U15F à 8**

Rencontre n°2 – Groupe A

JOUY LE MOUTIER FC 1 - FOSSES FU 1**Rencontre du 14/10/23****20/01/24****U15F à 11**

Rencontre n°2 – Groupe Unique

ECOUEEN FC 2 – ECOUEEN FC 1**Rencontre du 25/11/23****U15F à 11**

Rencontre n°2 – Groupe Unique

PERSAN US 03 1 – ADAMOIS OL 1**Rencontre du 25/11/23****APPEL A FEUILLES DE MATCHS****U15F à 8****CORMEILLAIS ACS**

Match n°27429519 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**2^{ème} appel le 24/10/23****3^{ème} appel le 07/11/23****U15F à 11****ECOUEEN FC 1**

Match n°27429564 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**2^{ème} appel le 24/10/23****3^{ème} appel le 07/11/23****U18F à 8****ROISSY EN France US 1**

Match n°27430264 du 14/10/23

1^{er} appel le 16/10/23**AMENDES****ST BRICE FC 1****Séniors F à 8**

Match n°27417589 du 13/10/23

Feuille de match irrégulière (licence arbitre) 10€

BELLOY ST MARTIN ASC 1

Séniors F à 8

Match n°27417586 du 20/10/23

Feuille de match irrégulière (feuille de foot à 11 irrecevable) 10€

CORMEILLAIS ACS 1

U15F à 8 - Groupe B

Match n°27429519 du 14/10/23

Non réception de feuille de match après 2 relances 15€

ECOQUEN FC 1

U15F à 11

Match n°27429564 du 14/10/23

Non réception de feuille de match après 2 relances 15€

FEUILLES DE MATCHS

**Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.
Ci-dessous la procédure.**

ETAPE 1**FOOTBALL**

Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL

DISTRICT

EPREUVES

PRATIQUES

FORMATIONS

TECHNIQUE

ARBITRAGE

CLUBS

MÉDIAS

DOCUMENTS

EN CE MOMENT

COVID 19

COMPÉTITIONS

ETAPE 2



CALENDRIERS	FMI	PROCÈS-VERBAUX
PARLONS SANTÉ	FORMULAIRES	FAFA
RÈGLEMENTS	95 FOOT OFFICIEL	LE MAG TECHNIQUE
CAHIERS FÉMININS	NEWSLETTER	

ETAPE 3

Saison 2022-2023

Saison 2021-2022

Saison 2020-2021

Sélectionnez une catégorie	Les dernières publications	
FICHE D'ADHÉSION AEF95 >	Publié le 17-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
PRÉPARATION INCIDENT MATCH >	Les règles du jeu de U6 à U13	Feuille de plateau U6 / U7
TECHNIQUE >		
COMMISSION >	Publié le 16-01-2023 Football d'animation	Publié le 16-01-2023 Football d'animation
FEMININES >	Feuille de plateau U8 / U9	Feuille d'engagement plateau U6 / U7 & U8 / U9
FOOTBALL D'ANIMATION >		
FUTSAL >		
ARBITRAGE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 11-01-2023 FEMININES
FEUILLE DE MATCH >	Feuille de présence U7 Féminines	Feuille de présence U9 féminines
TERRAIN IMPRATICABLE >		
DÉCLARATION D'UNE ENTENTE >	Publié le 11-01-2023 FEMININES	Publié le 28-09-2022 Futsal



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2023

Présents : M. Maillet- M. Lacour- M. Lutz- Mme Lutz

Absents excusés : - Mme Cyprien- M. Moukrim- M. N'Diaye

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S DU D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission. De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.



COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
 - 16 ans (U16) 14H30
 - 18 ans (U18) 14H30
 - Seniors 14H30
 - Seniors CDM 09H30
 - Anciens /dimanche matin 09H30
-
- Féminines U15F U18F 15H00
 - Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES (Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – ANCIENS

2eme tour du 12 novembre 2023 à 09H30 – CVO ANCIENS

ARGENTEUIL FC1 / MENU COURT AS1

Installation : stade Alain Mimoun a ARGENTEUIL

ERMONT AS1 / ECOUEN FC 1

La commission décide l'inversion de la rencontre.

COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U14

2ème tour du 25 Novembre 2023 à 14H30 – CVO U14

Match	CLUB	CLUB
1	MONTMAGNY FC 1	ECOUEN FC 1
2	GROSLAY FC 1	BEZONS USO 1
3	CORMEILLAIS ACS 1	ERMONT AS 1
4	FRETTOISE ES 1 ou EAUBONNE CSM 1	MARLY LA VILLE ES 1
5	AUVERS ENNERY FC 1	ST OUEN L'AUMONE AS 1
6	VEMARS ST WITZ FC 1	MONTMORENCY FC 1
7	SFC CHAMPAGNE 95 1	GOUSSAINVILLE FC 1
8	ST BRICE FC 1	ARGENTEUIL FC 1
9	VEXIN AS 1	FOSES FU 1
10	FRANCONVILLE FC 1	GONESSE RC 1
11	ACADEMIE FOOTBALL CL 1	ROISSY EN FRANCE US 1
12	JOUY LE MOUTIER FC 1	ARNOUVILLE FAS 1
13	DEUIL ENGHEN FC 1	ES HERBLAY 1
14	MARCOUVILLE CITY CP 1	THILLAY VAUD'HERLAND 1
15	EXEMPT : SOISY ANDILLY MARGENCY FC 1	

FRETTOISE ES1 ou EAUBONNE CSM1 / MARLY LA VILLE ES1

La rencontre est programmée le 16/12/23



COUPE DU VAL D'OISE- CREDIT MUTUEL – U18

2ème tour du 12 Novembre 2023 à 14h30– CVO U18

ST PRIX ES 1 / ROISSY EN FRANCE US 1

Nouvel horaire : 12H30

ARGENTEUIL FC 1 / COURDIMANCHE AS 1

Nouvel horaire : 13h

Prévenir vos adversaires

ECOUEEN FC 1 / GARGES FCM 1

Nouvel horaire : 12h00

Prévenir vos adversaires

COUPE DU COMITE – ANCIENS

Tour de cadrage du 12 novembre 2023 à 9h30- COMITE ANCIENS 2

SAINT PRIX ES3 / GARGES FCM2

Nouvel horaire : 9h00

Prévenir vos adversaires

AS BEAUCHAMP 2 / ES MARLY LA VILLE 2 du premier tour :

Suite de la décision de la Commission des Statuts et Règlements, le club de BEAUCHAMP AS 2 est qualifié

COUPE DU COMITE – U16

Tour de cadrage du 12 novembre 2023 à 14H30 – COMITE U16

St OUEN L'AUMONE AS 2 / ENTENTE SSG 2

Nouvelle installation PARC DES SPORTS ET LOISIR N°2 SY T5 E6

US PERSAN 03 2 / BEZONS USO 2

Pour donner suite au report d'un match de championnat, la rencontre est programmée le 10/12/23



COUPE DU COMITE – U14

Tour de cadrage du 25 novembre 2023 à 14H30 – COMITE U14

Match	CLUB	CLUB
1	CERGY PONTOISE FC 2	CERGY PONTOISE FC 3
2	ENTENTE SSG 2	ENTENTE SSG 3
3	GOUSSAINVILLE FC 2	GOUSSAINVILLE FC 3
4	ST OUEN L'AUMONE AS 2	ST OUEN L'AUMONE AS 3
5	GONESSE RC 2	GONESSE RC 3
6	ST BRICE FC 2	ST BRICE FC 3
7	SARCELLES AAS 4	SARCELLES AAS 5
8	DEUIL ENGHIEU FC 2	DEUIL ENGHIEU FC 3
9	PERSAN US 3	ST LEU 95 FC 2
10	ES HERBLAY 2	GARGES FCM 2
11	ECOUEU FC 2	COURDIMANCHE AS 2
12	ENTENTE MMB 3	CERGY PONTOISE FC 4
13	ARGENTEUIL RC 3	ARGENTEUIL FC 3
	EXEMPT	FRANCONVILLE FC 2
	EXEMPT	BEZONS USECOM 2
	EXEMPT	FOSES FU 2

COUPE DU VAL D'OISE – CREDIT MUTUEL- U15 F

Premier tour du 25 novembre 2023 à 14h30 – CVO U15 F

Match	CLUB	CLUB
1	FOSES FU 1	PERSAN 03 US 1
2	FRANCONVILLE FC 1	ENTENTE MMB 1
3	GONESSE RC 1	MONTMORENCY FC 1
4	BELLOY ST MARTIN ASC 1	BEZONS USO 1
5	JOUY LE MOUTIER FC 1	PONTOISIENNE JS 1
6	COSMO TAVERNY 1	ST PRIX ES 1
7	GROSLAY FC 1	ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
8	CORMEILLAIS ACS 1	ARGENTEUIL FC 1
9	ECOUEU FC 1	ES HERBLAY 1
10	ADAMOIS OL 1	ST BRICE FC 1

**COUPE DU VAL D'OISE – CREDIT MUTUEL- U18 F**

Tour de cadrage du 25 novembre 2023 à 14h30 – CVO U18 F

Match	CLUB	CLUB
1	RC ARGENTEUIL 1	GONESSE RC 1
2	DEUIL ENGHIEU FC 1	ADAMOIS OL 1
3	ECOUEU FC 1	GARGES FCM 1
4	ROISSY EN FRANCE US 1	CERGY PONTOISE FC 1

Animateur de séance : M. Maillet

Secrétaire de séance : M. Lutz



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2023

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Sénécal – M Le Nagard

Assistent : Mme Escroignard (Comité)

Excusé : M Allard (CTDAP)

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

.....

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.

Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.



ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 27 10 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 11 11 23. La commission vous demande de voir avec votre adversaire pour l'inversion des rencontres ou de jouer à une autre date si possible. Merci de tenir la commission informée des modifications éventuelles

AUVERS ENNERY FC : Mail du 31 10 23

Pris note de votre demande de modification de date des rencontres U12/U13 du 11 11 23 à ARNOUVILLE FAS au 20 01 24. La commission demande au secrétariat de valider l'homologation.

BONNEUIL ASC : Mail du 27 10 23

Pris note de la réception de la feuille de match de la rencontre U12/U13 du 21 10 23 contre VEMARS ST WITZ

COURDIMANCHE AS : Mail du 17 10 23

Pris note de la réception de vos feuilles de matchs des rencontres U12/13 du 14 10 23 contre ARNOUVILLE FAS et des rencontres U10/U11 du 07 10 23 contre ENTENTE SSG

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 30 10 23

Pris note de la réception de vos feuilles de match des rencontres U12/U13 du 14 10 23. La commission demande au secrétariat d'annuler l'amende.

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 02 11 23

Pris note de votre demande d'engager une équipe supplémentaire en U6/U7. Celle-ci sera intégrée sur le plateau du 02 12 23

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 02 11 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 11 11 23. La commission vous demande de voir avec vos adversaires pour les inversions de match ou de jouer à une autre date si possible. Merci de tenir la commission informée des modifications éventuelles

DEUIL ENGHEN FC : Mail du 27 10 23

Pris note de la réception de la feuille de match papier suite à la non-utilisation de la Fmi sur rencontre U12/U13 du 14 10 23 contre BOUFFEMOT ACF

EAUBONNE CSM : Mail du 02 11 23

Pris note de votre remarque concernant l'amende pour forfait non avisé. Après recherche, la commission demande au secrétariat pour annulation

ENTENTE SSG : mail du 27 10 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuilles de match. Erreur administrative, la commission annule l'appel.

ERAGNY FC : Mail du 24 10 23

Pris note de votre demande d'inversion des rencontres U10 & U11 Avenir contre ERMONT AMS le 11 11 23

Accord du club adverse

Accord de la commission

ERMONT AMS : Mail du 27 10 23

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de match



FRANCONVILLE FC : Mail du 23 10 23

Pris note de la réception des feuilles de match concernant les rencontres U10/U11 du 21 10 23 contre MONTMAGNY FC

GARGES FCM : Mail du 17 10 23

Pris note de la réception des feuilles de match des rencontres U10/U11 du 14 10 23 contre HERBLAY ES

JOUY FC : Mail du 27 10 23

Pris note de votre remarque concernant l'amende pour forfait. Erreur administrative, la commission modifie

JOUY FC : Mail du 27 10 23

Pris note de votre remarque concernant l'appel de feuilles de match des rencontres U12/U13 du 30 09 23. La commission vous informe que les matchs du 30 09 23 ont été annulés suite à un problème informatique

MARCOUVILLE CITY : Mail du 17 10 23

Pris note de la réception des feuilles de match des rencontres U12/U13 du 14 10 23 contre FOSSES UF

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 27 10 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 11 11 23 et donc annulation du centre du plateau U6/U7

OSNY FC : Mail du 30 10 23

Pris note de votre demande d'engager une équipe U6/U7 supplémentaire qui sera intégrée sur le plateau du 02 12 23 ainsi qu'une équipe U8 niveau 2 qui sera elle ajoutée sur le plateau du 25 11 23

PARMAIN AC : Mail du 30 10 23

Pris note de la réception de la feuille de match de la rencontre U12/U13 du 30 09 23 contre FRETTOISE ES

PIERRELAYE FC : Mail du 03 11 23

Pris note de votre demande concernant votre équipe U13. La commission procède à la modification

ST BRICE FC : Mail du 27 10 23

Pris note de votre demande de report des rencontres U10/U11 du 21 10 23. N'ayant plus aucune date de disponible pour les séries 4, la commission vous demande de voir avec le club adverse. Sans accord des 2 clubs, les matchs seront neutralisés

ST BRICE FC : Mail du 27 10 23

Pris note de votre demande de report de la rencontre U12 Avenir à VILLIERS FC. La commission reporte ce match au 20 01 24

ST BRICE FC : Mail du 03 11 23

Pris note de la fermeture de vos installations le 11 11 23 et votre proposition de report des rencontres U10/U11 et U12/U13. La commission reporte les matchs U12/U13 le 13 01 24 et les matchs U10/U11 le 20 01 24

ST PRIX ES : Mail du 26 10 23

Pris note de votre réponse suite à l'appel de feuilles de match. La commission n'ayant rien reçu à ce jour, nous vous demandons de les renvoyer à nouveau par mail ?

CHALLENGES U10 / U11

1^{er} TOUR DU SAMEDI 18 NOVEMBRE 2023

Le 1^{er} tour regroupe toutes les équipes U10 et U11 engagées en critérium et réparties en poules de 3 ou de 4.

Qualification :

Pour les U10 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes



Pour les U11 : Les premiers de chaque poule ainsi que les meilleurs 2^{èmes} des poules de 4 pour obtenir un total de 64 équipes
Seront qualifiés pour le 2^{ème} tour du Samedi 20 Janvier 2024

Les documents concernant l'organisation du 1^{er} tour seront envoyés par courrier à la charge des clubs.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 27 Novembre 2023 à 16 Heures dernier délai. Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver un double des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé à aucun tour, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Centre 1 Marly la Ville	Centre 2 Villiers le Bel	Centre 3 Beauchamp	Centre 4 Saint Leu
Menucourt AS 1	Saint Brice FC 3	Puiseux-Louvres FC 1	Adamois OL 3
Adamois OL 2	RC Argenteuil 2	Courdimanche AS 1	Goussainville FC 2
Marly la Ville ES 1	Villiers le Bel FC 4	Beauchamp AS 3	Saint Leu FC 1
Montigny FC 1	Villiers le Bel FC 2	Cergy-Pontoise FC 1	Saint Leu FC 2
Centre 5 Eaubonne	Centre 6 ESSG	Centre 7 Champagne	Centre 8 Ecouen
Eaubonne CSM 2	Entente SSG 3	Garges FCM 1	Ecouen FC 4
Cormeillais ACS 1	Entente SSG 1	Cormeillais ACS 2	Ecouen FC 3
Cosmo Taverny 1	Bezons USO 2	Champagne SFC 1	ES Herblay 1
Franconville FC 3	RC Argenteuil 1	Belloy St Martin ASC 1	Entente MMB 1
Centre 9 Soisy	Centre 10 Fosses	Centre 11 Argenteuil FC	Centre 12 Deuil-Enghien
Beaumont-Mours ENT 1	Fosses FU 1	Argenteuil FC 2	Deuil-Enghien FC 1
Fosses FU 2	Persan US 1	Argenteuil FC 4	Deuil-Enghien FC 3
Soisy-A.M FC 2	Eragny FC 3	Arnouville FAS 1	Marly la Ville ES 2
Soisy-A.M FC 4	Courdimanche AS 2	Cergy-Pontoise FC 3	Gonesse RC 3
Centre 13 Sarcelles	Centre 14 Cergy Pontoise	Centre 15 Jouy le Moutier	Centre 16 Saint Prix
Sarcelles AAS 2	Belloy St Martin ASC 2	Jouy le Moutier FC 2	Saint Prix ES 1
Sarcelles AAS 1	Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 2	Saint Ouen AS 3
Bruyères-Bernes USM 2	Grosly FC 1	Eragny FC 1	Ezanville-Ecouen US 1
Beauchamp AS 2	Roissy US 1	Saint Ouen AS 1	Ermont AmS 2
Centre 17 Franconville	Centre 18 Osny	Centre 19 Pontoisienne	Centre 20 Bruyères Bernes
Franconville FC 2	Entente SSG 4	Franconville FC 1	Bruyères-Bernes USM 1
Saint Prix ES 2	Entente SSG 2	Pontoisienne JS 1	Beaumont-Mours ENT 2
Saint Leu FC 4	Osny FC 3	Soisy-A.M FC 3	Vauréal FCM 1
Saint Leu FC 3	Marcouville City CPA 1	Soisy-A.M FC 1	Montigny FC 2
Centre 21 Frettoise	Centre 22 Goussainville	Centre 23 Saint Ouen	Centre 24 Viarmes-Asnières
Villiers le Bel FC 1	Goussainville FC 1	Ecouen FC 1	Sarcelles AAS 3
Villiers le Bel FC 3	Gonesse RC 1	Ecouen FC 2	Sarcelles AAS 4
ES Herblay 2	Beauchamp AS 1	Saint Ouen AS 2	Viarmes-Asnières OL 2
Frettoise ES 1	Survilliers AV 1	Saint Brice FC 1	Champagne SFC 2
Centre 25 Adamois	Centre 26 Eragny	Centre 27 Saint Brice	Centre 28 Gonesse
ES Herblay 3	Osny FC 1	Saint Brice FC 2	Eaubonne CSM 1
Osny FC 2	Eragny FC 2	Chaumontel-Luz. AS 1	Gonesse RC 2
Bezons USO 1	Argenteuil FC 3	Auvers-Ennery FC 1	Deuil-Enghien FC 2
Adamois OL 1	Argenteuil FC 1	Pontoisienne JS 2	Deuil-Enghien FC 4
Centre 29 Garges	Centre 30 Montmorency	Centre 31 Arnouville	Centre 32 Cosmo Taverny
Garges FCM 2	Montmorency FC 2	Jouy le Moutier FC 3	Cosmo Taverny 2
Ermont ACF 1	Jouy le Moutier FC 1	Arnouville FAS 2	Puiseux-Louvres FC 2
Montmagny FC 1	Ermont AmS 1	Viarmes-Asnières OL 1	RC Argenteuil 3
Montmorency FC 1	Entente SSG 5		
Centre 33 Vexin	Centre 34 Roissy	Centre 35 Vémars St Witz	Centre 36 Pierrelaye
Menucourt AS 2	Roissy US 2	Vémars St Witz FC 1	Ermont ACF 2
Vexin AS 1	Entente MMB 2	Bouffémont AC 1	Pierrelaye FC 1
Vauréal FCM 2	Le Thillay ESM 1	Montmagny FC 2	Cosmo Taverny 3



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1 RC Argenteuil	Centre 2 Adamois	Centre 3 Chaumontel -L	Centre 4 Ezanville-Ecouen
RC Argenteuil 3	Adamois OL 1	RC Argenteuil 1	Ezanville-Ecouen US 1
Saint Prix ES 2	Fosses FU 2	Chaumontel-Luz. AS 1	Gonesse RC 1
Montigny FC 1	Vexin AS 1	Entente SSG 4	Entente MMB 1
Franconville FC 3	Ermont AMS 1	Entente SSG 1	Eaubonne CSM 2
Centre 5 Goussainville	Centre 6 Courdimanche	Centre 7 Entente MMB	Centre 8 Argenteuil FC
Goussainville FC 2	Saint Brice FC 3	Bruyères-Bernes USM 1	Argenteuil FC 4
Eragny FC 3	Courdimanche AS 1	Entente MMB 2	Argenteuil FC 1
Fretteuse ES 1	Garges FCM 1	Soisy-A.M FC 2	Puiseux-Louvres FC 1
ES Herblay 3	Saint Ouen AS 3	Deuil-Engbien FC 3	Beauchamp AS 2
Centre 9 Cergy-Pontoise	Centre 10 Sarcelles	Centre 11 Jouy le Moutier	Centre 12 Menucourt
Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 2	Jouy le Moutier FC 3	Menucourt AS 1
Groslay FC 3	Jouy le Moutier FC 2	Beauchamp AS 3	ES Herblay 2
Soisy-A.M FC 3	Sarcelles AAS 3	Gonesse RC 3	Villiers le Bel FC 2
Montmagny FC 1	Sarcelles AAS 1	Montsoul-Baillet US 1	Villiers le Bel FC 4
Centre 13 Groslay	Centre 14 Saint Brice	Centre 15 Bezons	Centre 16 Cormeillais
Groslay FC 1	Belloy St Martin ASC 1	Argenteuil FC 2	Ecouen FC 2
Saint Ouen AS 1	Vallée du Sausseron ES 1	Argenteuil FC 3	Ecouen FC 4
Goussainville FC 1	Saint Brice FC 1	Bezons USO 1	Eaubonne CSM 1
Bezons USO 2	Cosmo Taverny 3	Boissy-Chars ENT. 1	Cormeillais ACS 2
Centre 17 Fontenay	Centre 18 Bouffémont	Centre 19 Belloy Saint Martin	Centre 20 Vauréal
Pierrelaye FC 1	Osny FC 1	Groslay FC 2	Pontoisienne JS 2
Saint Brice FC 2	Eragny FC 1	Belloy St Martin ASC 2	Puiseux-Louvres FC 2
Fontenay en Paris FC 1	Cormeillais ACS 1	Pontoisienne JS 1	Jouy le Moutier FC 1
Vémars St Witz FC 1	Bouffémont AC 1	Marcouville City CPA 1	Vauréal FCM 1
Centre 21 Magny	Centre 22 Saint Leu	Centre 23 ESSG	Centre 24 Montsoul Baillet
Beauchamp AS 1	Gonesse RC 2	Magny en Vexin FC 2	Bonneuil ASC 1
Vallée du Sausseron ES 2	Saint Leu FC 2	Montmorency FC 1	Osny FC 3
Franconville FC 2	Champagne SFC 1	Entente SSG 2	Montsoul-Baillet US 2
Magny en Vexin FC 1	Osny FC 2	Entente SSG 3	Deuil-Engbien FC 2
Centre 25 Montigny	Centre 26 Le Thillay	Centre 27 Eragny	Centre 28 Garges
Cosmo Taverny 2	Deuil-Engbien FC 1	Vauréal FCM 2	Franconville FC 1
Montigny FC 2	Soisy-A.M FC 1	Eragny FC 2	Cergy-Pontoise FC 1
Saint Prix ES 1	Le Thillay ESM 1	Arnouville FAS 1	Garges FCM 2
Champagne SFC 2	Montmorency FC 2	Cosmo Taverny 1	Adamois OL 2
Centre 29 Domont	Centre 30 Ermont AMS	Centre 31 Auvers-Ennery	Centre 32 Herblay
Viarmes-Asnières OL 2	Saint Ouen AS 2	Ecouen FC 3	Auvers-Ennery FC 1
Domont FC 1	Marly la Ville ES 1	Ecouen FC 1	Fosses FU 1
Sarcelles AAS 4	Ermont AMS 2	Auvers-Ennery FC 2	ES Herblay 1
Sarcelles AAS 2	Ermont ACF 2	Entente SSG 5	Arnouville FAS 2
Centre 33 Montmagny	Centre 34 Ermont ACF	Centre 35 Persan	Centre 36 Beaumont-Mours
Villiers le Bel FC 3	Survilliers AV 1	RC Argenteuil 2	Viarmes-Asnières OL 1
Villiers le Bel FC 1	Ermont ACF 1	Marly la Ville ES 2	Gafep 1
Montmagny FC 2	Cergy-Pontoise FC 3	Persan US 1	Beaumont-Mours ENT 1
Courdimanche AS 2	Roissy US 1	Saint Leu FC 3	Saint Leu FC 1



COUPE DU COMITE U12

1^{er} TOUR DU SAMEDI 25 NOVEMBRE 2023

[Début de la jonglerie à 13h30](#)

[Début des rencontres à 14h00](#)

Durée des rencontres :

Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)

Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre et éventuellement des meilleurs 3^{èmes} seront qualifiés pour le 2^{ème} tour prévu le 13 janvier 2024

Les documents concernant l'organisation de ce 1^{er} tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs. Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer à la Coupe du Comité U12, TOUS les joueurs ou joueuses doivent impérativement posséder une licence valide datant de 5 jours au minimum

Article 7 (extrait du règlement Coupe du Comité U12) - Qualification

Les licencié(e)s pouvant participer sont :

☒ Les U12 et U12F (2012)

☒ Sont autorisés trois U11 / U11F (2013) maximum par équipe (avec autorisation médicale de pratiquer dans la catégorie supérieure).

☒ Sont autorisées les joueuses U13F (2011).

☒ Les U13 (2011) ne sont pas autorisés à participer.

Dans le cas de participation d'un joueur ou joueuse non qualifié (e), l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Il est impératif que tous les éducateurs présentent la liste avec les photos, issue de FOOTCLUBS, des licenciés présents

Conformément aux R.G. de FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour la catégorie d'âge U12, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum qu'1 joueur ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 160.1c des R.G. de la FFF.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe U12 doivent être réceptionnés au plus tard le lundi 4 Décembre 2023 à 16 heures au plus tard sous peine d'amende.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.



Centre 1 Cergy-Pontoise FC	Centre 2 Jouy le Moutier FC	Centre 3 Puisieux-Louvres FC	Centre 4 Franconville FC
Cergy-Pontoise FC 3	Villiers le Bel FC 3	Arnouville FAS 2	Franconville FC 1
Cergy-Pontoise FC 1	Bruyères-Bernes USM 1	Beaumont-Mours ENT 1	Eragny FC 1
Pierrelaye FC 1	St Leu FC 2	Puisieux-Louvres FC 1	Bouffémont AC 1
Gonesse RC 2	Jouy le Moutier FC 1	Champagne SFC 1	Adamois OL 2
Centre 5 Entente SSG	Centre 6 St Brice FC	Centre 7 RC Argenteuil	Centre 8 Montmorency FC
Entente SSG 1	St Brice FC 4	Bezons USO 3	Montmorency FC 1
Entente SSG 4	St Brice FC 2	Jouy le Moutier FC 2	Auvers-Ennery FC 1
Vexin AS 1	St Ouen AS 1	RC Argenteuil 3	Bezons USO 2
Villiers le Bel FC 2	Osny FC 3	RC Argenteuil 2	Ecouen FC 2
Centre 9 Bezons USO	Centre 10 Montigny FC	Centre 11 Cormeillais ACS	Centre 12 Persan US
Puisieux-Louvres FC 2	Montigny FC 1	Cormeillais ACS 1	Eaubonne CSM 3
Bezons USO 1	St Ouen AS 3	Marcouville City CPA 1	Vauréal FCM 2
Cosmo Taverny 2	Cormeillais ACS 2	Cergy-Pontoise FC 4	Entente MMB 1
Soisy-A.M FC 1	Ezanville-Ecouen US 1	Cergy-Pontoise FC 2	Persan US 1
Centre 13 Argenteuil FC	Centre 14 St Leu FC	Centre 15 Ecouen FC	Centre 16 Sarcelles AAS
Argenteuil FC 4	Deuil-Enghien FC 2	Goussainville FC 2	Ermont AmS 2
Argenteuil FC 1	St Leu FC 1	Gonesse RC 1	Sarcelles AAS 2
Frettoise ES 1	Soisy-A.M FC 2	Ecouen FC 1	Fosses FU 2
Belloy St Martin ASC 1	Ermont AmS 1	Fosses FU 1	Osny FC 2
Centre 17 Arnouville FAS	Centre 18 Adamois OL	Centre 19 Entente MMB	Centre 20 Garges FCM
Argenteuil FC 3	Entente SSG 3	St Brice FC 1	Marly la Ville ES 1
Argenteuil FC 2	Entente SSG 2	St Brice FC 3	Fontenay en Paris FC 1
Arnouville FAS 1	Neuville AS 1	Entente MMB 2	Garges FCM 2
Cosmo Taverny 1	Adamois OL 1	Roissy US 2	Viarmes-Asnières OL 1
Centre 21 Eaubonne CSM	Centre 22 Ermont ACF	Centre 23 Montmagny FC	Centre 24 Osny FC
Persan US 2	Ermont ACF 1	Montigny FC 2	Osny FC 1
Eaubonne CSM 2	Goussainville FC 1	Franconville FC 3	Ermont ACF 2
RC Argenteuil 4	Ezanville-Ecouen US 2	Ermont AmS 3	ES Herblay 3
RC Argenteuil 1	Eaubonne CSM 1	Montmagny FC 1	Soisy-A.M FC 3
Centre 25 ES Herblay	Centre 26 Groslay FC	Centre 27 Gonesse RC	Centre 28 St Prix ES
Franconville FC 2	Montmagny FC 2	Gonesse RC 3	St Prix ES 1
ES Herblay 1	Survilliers AV 1	Deuil-Enghien FC 3	Pierrelaye FC 2
Magny en Vexin FC 1	Ecouen FC 3	Sarcelles AAS 1	Eragny FC 2
St Prix ES 2	Groslay FC 1	Le Thillay ESM 1	Courdimanche AS 1
Centre 29 Villiers le Bel FC	Centre 30 Beauchamp AS	Centre 31 Vauréal FCM	
Roissy US 1	Garges FCM 1	Vauréal FCM 1	
Villiers le Bel FC 1	ES Herblay 2	St Ouen AS 2	
Sarcelles AAS 3	Beauchamp AS 1	Deuil-Enghien FC 1	
St Leu FC 3			

**CRITERIUM U10 & U11 AVENIR**

ST BRICE FC / GOUSSAINVILLE FC : Matches n° 27100152 & 27082710

MATCHS REMIS AU 20 JANVIER 2024**CRITERIUM U12 AVENIR**

VILLIERS FC / ST BRICE FC : Match n° 27084399

CRITERIUM U12/U13

ST BRICE FC / ECOUEN FC : Matches n° 27296363 – 27296401 - 27296430 & 27296459

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX**PLATEAU U8 & U9 NIVEAU 1 DU 07 10 23**

ERMONT AMS : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 & U9 sur centre n° 2 à EAUBONNE CSM

ARGENTEUIL RC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 & U9 sur centre n° 3 à OSNY FC

PLATEAU U8 NIVEAU 2 DU 07 10 23

ST LEU FC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 2 à ADAMOIS OL

ERMONT AMS : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 9 à VILLIERS FC

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 10 à ES HERBLAY

PONTOISIENNE JS : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 11 à JOUY FC

CORMEILLAIS ACS : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U8 sur centre n° 13 à MONTIGNY FC

PLATEAU U9 NIVEAU 2 DU 07 10 23

CORMEILLAIS ACS : 1er appel feuille de plateau & feuilles de présence des clubs de CORMEILLAIS ACS, ENTENTE MMB et MENU COURT AS du centre n° 5

ENTENTE MMB : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

MENU COURT AS : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 5 à CORMEILLAIS ACS

MARCOUVILLE CITY CPA : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 8 à ERMONT AMS

FOSSÉS UF : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 13 à ROISSY US

ST LEU FC : 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de ST LEU FC, ARGENTEUIL RC & ENTENTE SSG du centre n° 15

ARGENTEUIL RC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 15 à ST LEU FC



ENTENTE SSG : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 15 à ST LEU FC

PERSAN US : 1er appel feuille de plateau et feuilles de présence des clubs de PERSAN US, PRESLES USL & CHAMPAGNE SFC du centre n° 18

PRESLES USL : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

CHAMPAGNE SFC : 1er appel feuille de présence de vos joueurs U9 sur centre n° 18 à PERSAN US

2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U12 & U13 AVENIR

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27084573 du 07 10 23 – critérium U12 Avenir contre ENTENTE SSG 2

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27065441 du 07 10 23 – critérium U13 Avenir contre GONESSE RC 1

CRITERIUM U10 & U11 AVENIR

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27082777 & n° 27086027 du 14 10 23 – critérium U10 & U11 Avenir contre ENTENTE SSG 1 & 2

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27086024 du 07 10 23 – critérium U11 Avenir contre GARGES FCM 1

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27082778 du 14 10 23 – critérium U10 Avenir contre BEZONS USO 2

FRANCONVILLE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27082822 du 14 10 23 – critérium U10 Avenir contre JOUY FC 2

CRITERIUM U10/U11

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27367670 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre MAGNY FC 2

ST OUEN AS : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27369266 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre DEUIL ENGHEN FC 7

MONTMAGNY FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27369306 & n° 27369351 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 1 & 2

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27369507 – n° 27369559 – n° 27269630 & n° 27269694 du 14 10 23 - critérium U10/U11 contre CHAMPAGNE SFC 1 – 2 – 3 & 4

ST BRICE FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27369695 du 14 10 23 – critérium U10/U11 contre FOSSES UF 4

GONESSE RC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27369486 du 21 10 23 – critérium U10/U11 contre PERSAN US 4

VAUREAL FCM : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27369487 du 21 10 23 – critérium U10/U11 contre PONTOISIENNE JS 4

BOUFFEMONT ACF : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27372030 & n° 27367664 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre PIERRELEAYE FC 1 & 2



MARCOUVILLE CITY CP : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27372032 & n° 27367665 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre VALLEE DU SAUSSERON 1 & 2

VEMARS ST WITZ FC : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27374274 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre SARCELLES AAS 7

GARGES FCM : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27369167 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre BRUEYRES BERNES USM 3

DEUIL ENGHEN FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27369202 – n° 27369230 & n° 27369263 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre HERBLAY ES 7– 8 & 9

ERMONT ACF : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27369504 & n° 27369556 du 07 10 23 – critérium U10/U11 contre FOSSES UF 1 & 2

ARGENTEUIL FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27368749 – 27369784 - 27369817 & n° 273780428 du 07 10 23 critérium U10/U11 contre ERAGNY FC 3 - 4 - 5 & 6

CRITERIUM U12/U13

VIARMES ASNIERES OL : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27291693 & n° 27291828 du 30 09 23 – critérium U12/U13 contre ERMONT AMS 3 & 4

MARCOUVILLE CITY CP : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27291695 & n° 27291830 du 30 09 23 – critérium U12/U13 contre SARCELLES AAS 2 & 3

COSMO TAVERNY : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27291452 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre ENTENTE MMB 1

ERMONT AMS : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27291653 & n° 27291788 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre MARCOUVILLE CITY CP 1 & 2

PIERRELAYE FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27297286 – n° 27292997 & n° 27292035 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre ST OUEN AS 3 - 4 & 5

ENTENTE SSG : 2^{ème} appel de feuille de match n° 27292036 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre EAUBONNE CSM 3

MONTMAGNY FC : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27296624 & n° 27296683 du 07 10 23 – critérium U12/U13 contre MONTIGNY FC 1 & 2

MARCOUVILLE CITY CP : 2^{ème} appel de feuilles de matchs n° 27291686 & n° 27291821 du 21 10 23 – critérium U12/U13 contre VIARMES ASNIERES OL 2 & 3

AMENDES

MENUCOURT AS : Absence de votre club sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 du 07 10 23 à ES HERBLAY
Amende : 50€

COURDIMANCHE AS : Absence de votre club sur centre n° 10 du plateau U8 niveau 2 du 07 10 23 à ES HERBLAY
Amende : 50€



MAGNY FC : Absence de votre club sur centre n° 17 du plateau U8 niveau 2 du 07 10 23 à VEXIN AS
Amende : 50€

ST BRICE FC : Absence de votre club sur centre n° 18 du plateau U8 niveau 2 du 07 10 23 à VIARMES ASNIERES OL
Amende : 50€

PARMAIN AC : Absence de votre club sur centre n° 5 du plateau U9 niveau 2 du 07 10 23 à BRUYERES BERNES USM
Amende : 50€

PUISEUX LOUVRES FC : Absence de votre club sur centre n° 9 du plateau U9 niveau 2 du 07 10 23 à GONESSE RC
Amende : 50€

ST BRICE FC : Absence de votre club sur centre n° 11 du plateau U9 niveau 2 du 07 10 23 à MONTSOULT BAILLET US
Amende : 50€

PERSAN US : Absence de votre club sur centre n° 11 du plateau U9 niveau 2 du 07 10 23 à MONTSOULT BAILLET US
Amende : 50€

BONNEUIL ASC : Absence de votre club sur centre n° 13 du plateau U9 niveau 2 du 07 10 23 à ROISSY US
Amende : 50€

ENTENTE BOISSY CHARS : 1^{er} forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur rencontre n° 27298781 - critérium U10/U11 du 07 10 23 contre BONNEUIL ASC 1
Amende : 15€

Prochaine Réunion LUNDI 13 NOVEMBRE 2023



COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 07 novembre 2023

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **L'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.*

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :

Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :

Le référent féminin : nom, prénom, téléphone

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade ou le terrain et la surface.

Inscription au divers challenge U11F et festifoot U13F.



Les inscriptions de U6F à U9F dans FAL :

Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :

Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone

Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure

Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

Sans ces informations la demande ne sera pas prise en compte.

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

COURRIERS DES CLUBS

SARCELLES AAS

Mail du 27/10/23

Merci pour votre courrier complet pour la validation de l'inscription de vos joueuses dans FAL en U9F.

INSCRIPTIONS DES CLUBS INCOMPLETES

FRANCONVILLE FC

Mail du 09/10/23

Nous avons pris en compte votre demande d'inscrire votre club au plateau U9F.

Il nous faut les renseignements nécessaires pour FAL.

Votre première participation : le 25 novembre 2023.

CLUBS EN ANOMALIES D'ENTENTE

Nous vous informons que les clubs ententes suivantes ne sont pas validés, car elles n'ont pas été Reçues complète et par conséquent non validées par le comité.

Les noms des clubs sur les agendas vont changer et les clubs perdre les droits sur tablette pour

Faire jouer certaines filles

ADAMOIS OL- EBM

U11F groupe C – Les filles de Entente Beaumont Mours ne peuvent jouer. En cours de validation

HERBLAY ES

U11F groupe B – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent jouer

U13F équipe 1 Avenir – Les filles de St Leu 95 FC ne peuvent pas jouer

U13F équipe 2 Groupe A – Les filles de St leu 95 FC ne peuvent pas jouer

RENCONTRES REPORTEES

11 NOVEMBRE 2023

U11F

Groupe A

Match 27428402

Taverny COSMO 1 / Sarcelles AAS 1



U11F
Groupe D
Match 27428768
Taverny COSMO 1 / Persan US 03 1

MODIFICATIONS – DATES – HORAIRES - LIEUX

U11F
Groupe A
Match 27428402 du 14/10/23
Taverny COSMO 1 / Sarcelles AAS 1 : cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 11h00

U11F
Groupe D
Match 27428768 du 14/10/23
Taverny COSMO 1 / Persan US 03 1 : cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 11h00

U13F Avenir
Groupe A
Match 27429621 du 11/11/23
Eragny ASFC 1 / HERBLAY ES 1 : cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 11h00 stade de la butte, 79-99 rue de Pierrelaye, Eragny

U13F
Groupe D
Match 27429727 du 09/12/23
Grosley FC 1 / Franconville FC 1 : cette rencontre se jouera le 11/11/2023 à 13h00

APPEL A FEUILLE DE MATCHS

U7F – U9F

ST PRIX ES

Plateau 1 du 14/10/2023

Manque feuille de plateau

Manque feuille de présence : St Prix ES, FOSSES FU, Argenteuil FC

1er appel le 07/11/23

Avertissement :

OVA, Eragny ASFC : les plateau U9F sont exclusivement réservés aux U8F-U9F et éventuellement à 3 U7F

Ermont AMS : Utiliser la bonne feuille de présence (dans FAL ou formulaire Site DVOF)

U11F

CERGY PONTOISE FC 2

U11F groupe D

Match 27428788 du 21/10/23

1er appel le 24/10/23

2^{ème} appel le 07/11/23

**U13F****BEZONS USO 1**

U13F groupe B

Match 27428689 du 14/10/23

1er appel le 17/10/23

2^{ième} appel le 24/10/23

Non réception de la feuille de match.

ST PRIX ES

U13F Groupe B

Match 27429687

St Prix ES 1 / Adamois O 1

1er appel le 24/10/23

2^{ième} appel le 07/11/23**FORFAITS NON AVISE****BEZONS USO 1**

U11F groupe B

Match 27428786 du 21/10/23

2^{ième} Forfait**AMENDES****St BRICE FC 1**

U11F Groupe A

Match 27428400 du 14/10/23

Feuille de match irrégulière, manque n° de match, signature arbitre : 15€

ARGENTEUIL FC 1

U11F Groupe B

Match 27428690 du 14/10/23

Forfait non avisé : Amende 15€

St BRICE FC 1

U13F Avenir

Match 27429620 du 14/10/23

Feuille de match irrégulière, manque n° de match, signature arbitre : 15€

BEZONS USO 1

U13F groupe B

Match 27428689 du 14/10/23

Non réception de la feuille de match après 2 relances – Amende 52€

DATES DES PLATEAUX U7F ET U9F

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL

- PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023- (Saint Prix)**
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024
PLATEAU 9 : 25 mai 2024

U6F et U7F		U8F et U9F	
1	Adamois OL	1	Adamois O
2	Cergy Pontoise FC	2	Cergy Pontoise FC
3	ST Prix ES	3	Eragny AS FC
4		4	Ermont AS
5		5	Fosses FU
6		6	St Prix ES
7		7	Viarmes Asnières OL
8		8	Argenteuil FC
9		9	Franconville FC
10		10	Gonesse RC
11		11	SARCELLES AAS

CHAQUE PLATEAU FEMININ DEVRA POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ne doit participer au plateau U9F

Et

Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participer

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES

Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau.

Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

FEUILLES DE MATCHS

Nous vous rappelons que le DVOF a mis en place dans l'onglet DOCUMENT les nouvelles feuilles de matchs, les seuls à être recevables si pas d'utilisation de la FMI et pour FAL.

Ci-dessous la procédure.

ETAPE 1



FOOTBALL
Terre de Jeu et d'Équilibre

ACCUEIL DISTRICT EPREUVES PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLUBS MÉDIAS DOCUMENTS

EN CE MOMENT COVID 19

ETAPE 2

CALENDRIERS

FMI

PROCÈS-VERBAUX

PARLONS SANTÉ

FORMULAIRES

FAFA

RÈGLEMENTS

95 FOOT OFFICIEL

LE MAG TECHNIQUE

CAHIERS FÉMININS

NEWSLETTER

ETAPE 3



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 06 NOVEMBRE 2023

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.

Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.

Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.



INFORMATION

À la suite des problèmes rencontrés par certains clubs et arbitres pour trouver le Gymnase de la Plaine à Cergy. Veuillez trouver ci-dessous l'adresse et le moyen d'accès au gymnase :

Gymnase de la Plaine – (Gymnase du Collège Caroline Aigle)

Rue des champs à Cergy

Accès par le Bd d'Osny et la D14 (derrière le Stade Salif Keita)

COURRIERS CLUBS

Foot Indoor Loisir : Mail du 21-10-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 11-11-23 contre Deuil Enghien Fc au samedi 18-11-23. Refus de la commission (1^{er} tour de la CVO Futsal). La commission reporte la rencontre au 17-02-24.

Cfj Persanaise : Mail du 24-10-23

Pris note de votre possibilité de recevoir les plateaux U7 et U9 tous les dimanches à partir de 09H00. La commission vous affectera les plateaux dès qu'elle ne peut pas affecter un plateau à un autre club.

Attainville Futsal : Mail du 24-10-23

Pris note du résultat de la rencontre Senior D1 : Sannois Fce / Attainville Futsal du 14-10-23.

Osny United : Mail du 24-10-23

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre du 28-10 contre Arnouville Usc. La commission reporte la rencontre au 02-12-23.

Arnouville Usc : Mail du 24-10-23

Pris note de votre accord pour le report de la rencontre du 28-10 contre Osny United. La commission reporte la rencontre au 02-12-23.

Attainville Futsal : Mail du 26-10-23

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour la rencontre de critérium U16 du 11-11-23 contre Marcouville City Cp : match n° 27389962, le samedi 11-11 à 13h30.

Motif : gymnase occupé le matin par une autre association. Accord de la commission.

St Brice Fc : Mail du 27-10-23 (Footclubs)

Pris note de votre demande de report de la rencontre du 25-10-23 contre Gonesse Rc au samedi 20-01-24. Refus de la commission (2^{ème} tour de la CVO Futsal). La commission reporte la rencontre au 02-12-23.

Parmain Futsal : Mail du 27-10-23

Pris note de votre demande de modification de jour et d'horaire pour les rencontres Senior D2 Poule B : **le mercredi à 21h15**. Accord de la commission.

Sannois Fce : Mail du 27-10-23 à 16h01

Pris note de l'indisponibilité du gymnase Voltaire du Samedi 28-10 au dimanche 08-11-23. Manque attestation de la municipalité.

Mail transmis hors délai (date limite le vendredi à 12H00).

La rencontre est maintenue au samedi 28-10. Les arbitres et les 2 équipes doivent être présentes pour établir la feuille de match.

Cfj Persanaise : Mail du 27-10-23 à 16h44

Pris note de votre décision de ne pas vous déplacer à Sannois suite au mail stipulant l'indisponibilité du gymnase. Malgré ce mail reçu (hors délai), vous deviez vous déplacer à Sannois : **Articles 10.2 et 20.6 des RS du DVOF**.



Cfj Persanaise : Mail du 28-10-23 à 17h36

Pris note de l'information reçue du club de Sannois stipulant la possibilité de jouer la rencontre à l'horaire prévu.
Pris note de votre impossibilité de vous déplacer par manque de joueurs suite à l'annulation reçue le vendredi.

Attainville Futsal : Mail du 31-10-23

Pris note de l'erreur sur le résultat de la rencontre Senior D1 Marcouville City Cp 3 / Attainville Futsal C 2 du 28-10-23.
Modification effectuée suite confirmation du résultat par l'arbitre de la rencontre.

Sannois Fce : Mail du 31-10-23

Pris note de vos explications concernant la rencontre non jouée du samedi 28-10 contre Cfj Persan.

Combo Futsal : Mail du 03-11-23

Article 151 : Participation à plus d'une rencontre :

Demande de renseignements concernant la participation d'un joueur dans 2 équipes différentes.

Un joueur ne peut participer à 2 rencontres dans 2 équipes différentes le jour même ou 2 jours consécutifs.

Le délai minimum entre 2 rencontres doit être de 48H.

CONVOCATION

Match n° 26509849 : Sannois Fce 1 / Cfj Persanaise 1 du 28-10-23

La commission après étude des courriers des 2 clubs, de la feuille de match et du rapport de l'arbitre officiel,

La commission convoque le **lundi 13-11-23 à 19H00** :

Pour le club de Sannois Fce :

Le président ou son représentant

Pour le club de Cfj Persanaise :

Le président ou son représentant

Motif : Match non joué

MATCHS REMIS

SENIOR D2

Match n° 26601983 : Foot Indoor Loisir 1 / Deuil-Enghien Fc 1 : **le samedi 17-02-24 à 12H30**

Match n° 26571905 : St Brice Fc 1 / Gonesse Rc 1 : **le Samedi 02-12-23 à 20H30**

CRITÉRIUM U16

Match n° 27389956 : Attainville Futsal C 22 / Combo Futsal 21 : **le Samedi 25-11-23 à 12H00**

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391069 : Combo Futsal 21 / Asf Argenteuil 22 : **le Samedi 25-11-23 à 11H00**

Match n° 27391072 : Cs Jocassiens 21 / Combo Futsal 21 : **le dimanche 10-12-23 à 13H30**



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 27391070 : Marcouville City Cp 21 / Asf Argenteuil 22 du 22-10-23

COUPE CVO FUTSAL

TIRAGE du 1^{er} TOUR

Les rencontres du 1^{er} tour auront lieu :

Semaine **46** du **13-11** au **19-11-23**

Epreuve :

Ces rencontres ont une durée réglementaire de **2 x 25 mn** sans arrêt du chronomètre.

En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, il n'y a pas de prolongation, le départage des équipes s'effectue par l'épreuve des coups de pied au but : **5 tirs au but par équipe puis arrêt au premier écart constaté.**

N°	Match N°	CLUB	CLUB	DATE
1	27478738	SAINT BRICE FC 1	OSNY UNITED 1	Sam 18-11-23 à 20H30
2	27478739	FOOT INDOOR LOISIR 1	ARNOUVILLE USC 1	Sam 18-11-23 à 12H30
3	27478740	MY SARCELLES FUTSAL 1	PERSANAISE CFJ 1	Lun 13-11-23 à 21H30
4	27478741	DEUIL-ENGHIEN FC 1	MONTIGNY LVBD 1	lun 13-11-23 à 20H30
5	27478742	GONESSE RC 1	BEZONS FUTSAL CLUB 1	Mar 14-11-23 à 20H45
6	27478743	CERGY-PONTOISE FC 1	ENTENTE MMB 1	Lun 13-11-23 à 20H00
7	27478744	SANNOIS FCE 1	FUTSAL CLUB VLB 1	Sam 18-11-23 à 18H30

Pour la Coupe CVO Futsal, l'utilisation de la FMI est obligatoire à partir du 1^{er} tour.

Les équipes suivantes engagées en coupe nationale sont exemptes du tirage :

Attainville Futsal C – Avicenne Asc – Eaubonne Csm – RC Argenteuil – Sportifs de Garges

Les équipes suivantes engagées en coupe de Paris IDF sont exemptes du tirage :

Afs Vauréal - Asf Argenteuil – Garges Djibson Asc 2 - Goussainville FC – Marcouville City Cpa 2 - Montmagny Asfs – Montmorency Futsal – Parmain Futsal As

Equipe exemptée du tirage : Combo Futsal

Arbitrage :

Désignation de deux (2) arbitres officiels à la charge des 2 clubs.

Info clubs :

Dans l'hypothèse de l'indisponibilité du gymnase du club recevant à la date du tour de coupe pour quelque motif que ce soit, celui-ci est tenu d'aller disputer la rencontre dans le gymnase de son adversaire.

Prévenir la commission et la CDA.

DEMANDE D'INFORMATIONS

La commission demande à tous les clubs ayant des rencontres programmées un jour férié ou durant les vacances scolaires de bien vouloir aviser le DVOF de l'impossibilité de disputer les rencontres le jour prévu au calendrier.

Dans le cas de fermeture du gymnase un jour férié ou durant les vacances scolaires, merci de fournir au DVOF l'attestation d'indisponibilité du gymnase.

PLATEAU FUTSAL JEUNES

Pour participer aux plateaux officiels, les joueur(e)s doivent avoir une licence validée par la LPIFF.

Les documents concernant l'organisation des plateaux Futsal U7 et U9 sont disponibles sur le site du DVOF :

Rubrique : Documents-Formulaire-Futsal-Feuille de plateau U7-U9 et Feuille de Présence U7-U9.

Les clubs visiteurs doivent se déplacer avec la feuille de présence remplie et la donner au club recevant.

Le club recevant doit remplir la feuille de plateau et transmettre celle-ci et les feuilles de présence des clubs au DVOF **par l'intermédiaire de l'application FAL.**

PLATEAU FUTSAL U7

Journée N°2 - Week-end des 11 et 12 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 12 Novembre 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	11	Cfj Persanaise 1 Asf Argenteuil (1 & 2) Avicenne Asc (1 & 2) Ermont Ams (1 & 2) Garges Djibson Asc 1 Marcouville City CP (1-2&3)
Journée N°3 - Week-end des 25 et 26 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 25 Novembre 2023 (coup d'envoi à 10h00)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	11	Marcouville City (1-2&3) AsF Argenteuil (1&2) Avicenne asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Cfj Persanaise
Journée N°4 - Week-end des 09 et 10 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Dimanche 10 Décembre 2023 (coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandéla 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	11	AsF Argenteuil (1&2) Avicenne asc (1&2) Ermont Ams (1&2) Garges Djibson Asc Marcouville City (1-2&3) Cfj Persanaise



PLATEAU FUTSAL U9

Plateau N°2 - Week-end des 18 et 19 Novembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 18 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Ermont Ams	Stade Renoir Rue du Syndicat 95120 Ermont	6	Ermont Ams (1&2) Attainville Futsal C 3 Marcouville City CP (1&2) Persanaise Cfj 3
Dimanche 19 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Avicenne Asc	Complexe Sportif Nelson Mandela 25 Bd de l'Europe 95300 Pontoise	6	Avicenne Asc (1&2) AsF Argenteuil (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Dimanche 19 Novembre 2023 (Coup d'envoi à 10h00)			
Les Sportifs de Garges	Gymnase Jean Jaurès Rue René Blouet 95140 Garges les Gonesse	6	Les Sportifs de Garges (1&2) Attainville Futsal (1&2) Futsal Club VLB 1 Garges Djibson Asc 1
Plateau N°3 - Week-end des 02 et 03 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Attainville Futsal	Gymnase Municipal Chemin du Mesnil Aubry 95570 Attainville	6	Attainville Futsal 3 Asf Argenteuil (1&2) Les Sportifs de Garges (1&2) Marcouville City CP 3
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Garges Djibson Asc	Gymnase Néruda 4 allée Jules Ferry 95140 Garges les Gonesse	7	Garges Djibson Asc 1 Attainville Futsal (1&2) Ermont Ams (1&2) Futsal Club VLB 1 Cfj Persanaise 3
Samedi 02 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h30)			
Marcouville City CP	Hall Omnisport Philippe Hémet Rue Pierre de Coubertin 95300 Pontoise	6	Marcouville City CP (1&2) Avicenne Asc (1&2) Cfj Persanaise (1&2)
Plateau N°4 - Week-end des 16 et 17 Décembre 2023			
Club centre	Adresse du Gymnase	Nombre d'équipes	Clubs visiteurs
Samedi 16 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 10h30)			
Futsal Club VLB	Gymnase Pierre de Coubertin 4 Rue Léon Blum 95400 Villiers le Bel	6	Futsal Club VLB 1 Attainville Futsal (1&2) Avicenne Asc (1&2) Marcouville City CP 2
Dimanche 17 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 09h00)			
Persanaise Cfj	Gymnase Jacques Duclos Rue Jean Catelas 95340 Persan	6	Cfj Persanaise (2&3) Attainville Futsal 3 Garges Djibson Asc 1 Les Sportifs de Garges (1&2)
Dimanche 17 Décembre 2023 (Coup d'envoi à 12h00)			
AsF Argenteuil	Gymnase Pierre de Coubertin 2, rue des Cévennes 95100 Argenteuil	7	Asf Argenteuil (1&2) Cfj Persanaise 1 Ermont Ams (1&2) Marcouville City CP (1&2)



1^{er} APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U7 du 22-10-23

Marcouville City Cp : 1^{er} appel feuille de présence des équipes sur le plateau U7 du 22-10-23 à Asf Argenteuil.
La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

2^{ème} APPEL FEUILLE DE PLATEAU OU DE PRÉSENCE CLUB

PLATEAU U9 du 15-10-23

Asf Argenteuil : 2^{ème} appel feuille de plateau et feuilles de présence des équipes sur le plateau U9 du 15-10-23.
La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

Prochaine réunion
Lundi 13 novembre à 18H30

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Plassart - Lacour

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - FMI

La commission vous recevra pour une formation FMI

Le vendredi 17 novembre 2023 de 19h00 à 21h00 au DVOF

Inscrivez-vous vite par mail : secretariat@district-foot95.fff.fr en mentionnant le Club – nom et prénom des participants

FORMATION - PFFD

La commission vous recevra pour une formation « **LE CADRE ASSOCIATIF** »

Le samedi 18 novembre 2023 de 08h00 à 12h00 au DVOF

Objectifs du module

- *Comprendre les fondements d'une association*
- *Appréhender son mode de fonctionnement et ses acteurs*
- *Connaître les documents à formaliser*
- *Savoir où trouver les informations nécessaires*

Pour vous inscrire :

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr

En indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisiens.



FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. **N'oubliez pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.**

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.



FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

[Cette version est obligatoire.](#)

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

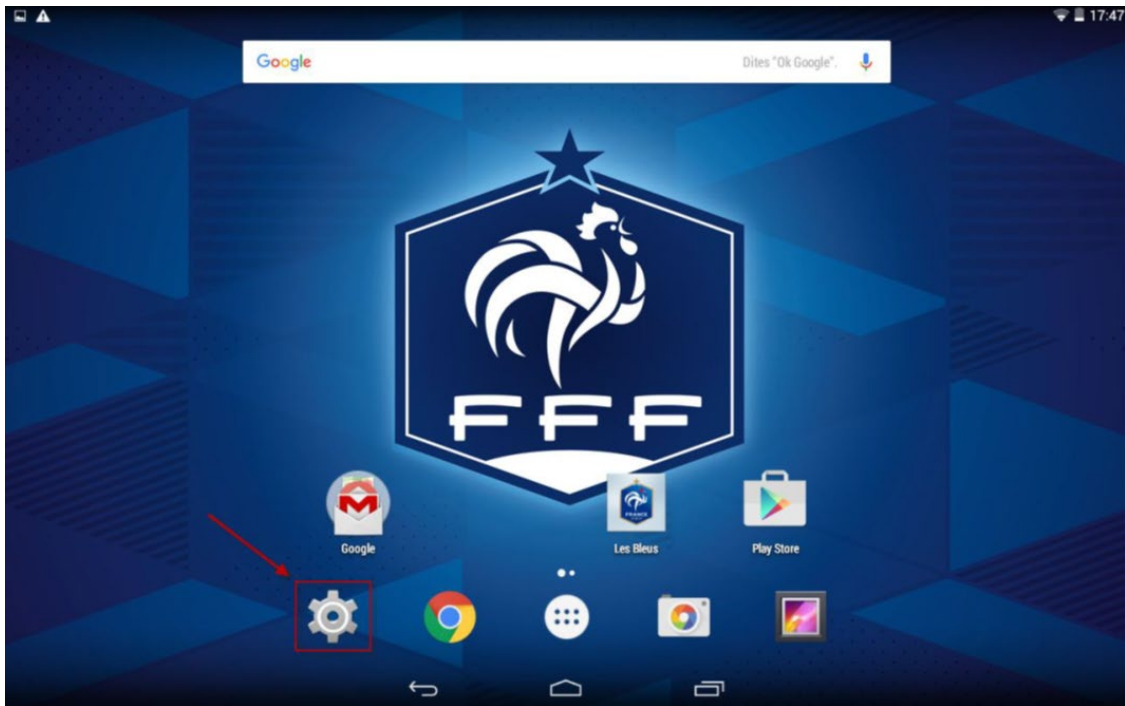
Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

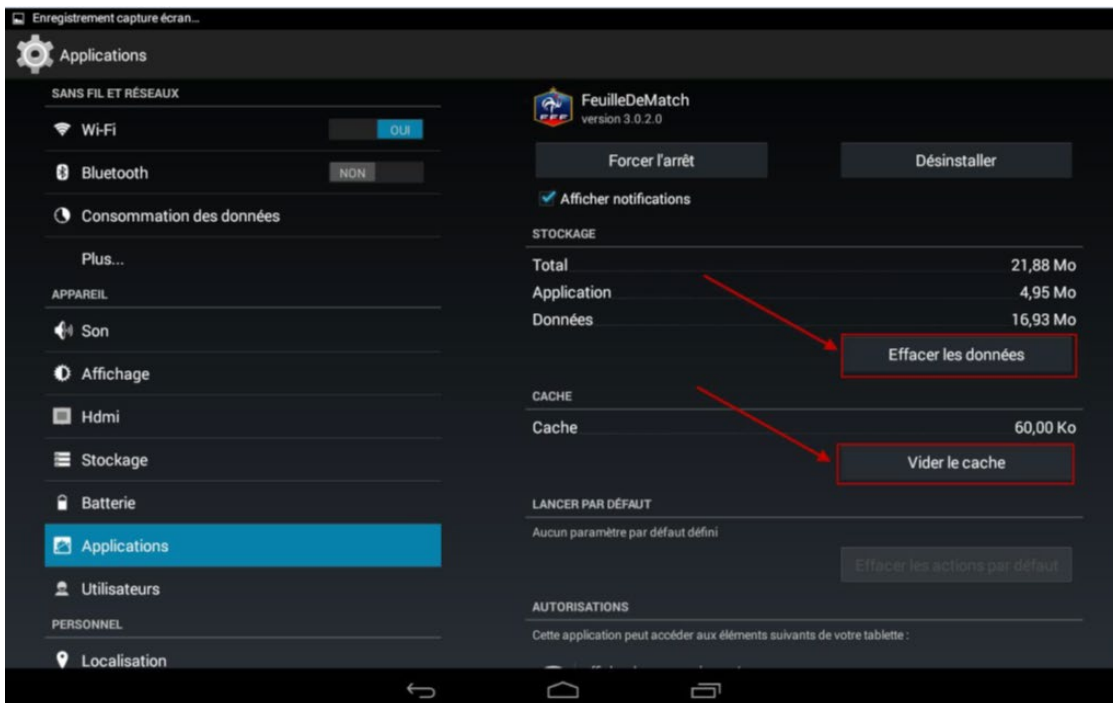
🔗 Allez dans paramètres de la tablette.



☑ Sélectionnez Application puis Feuille de Match



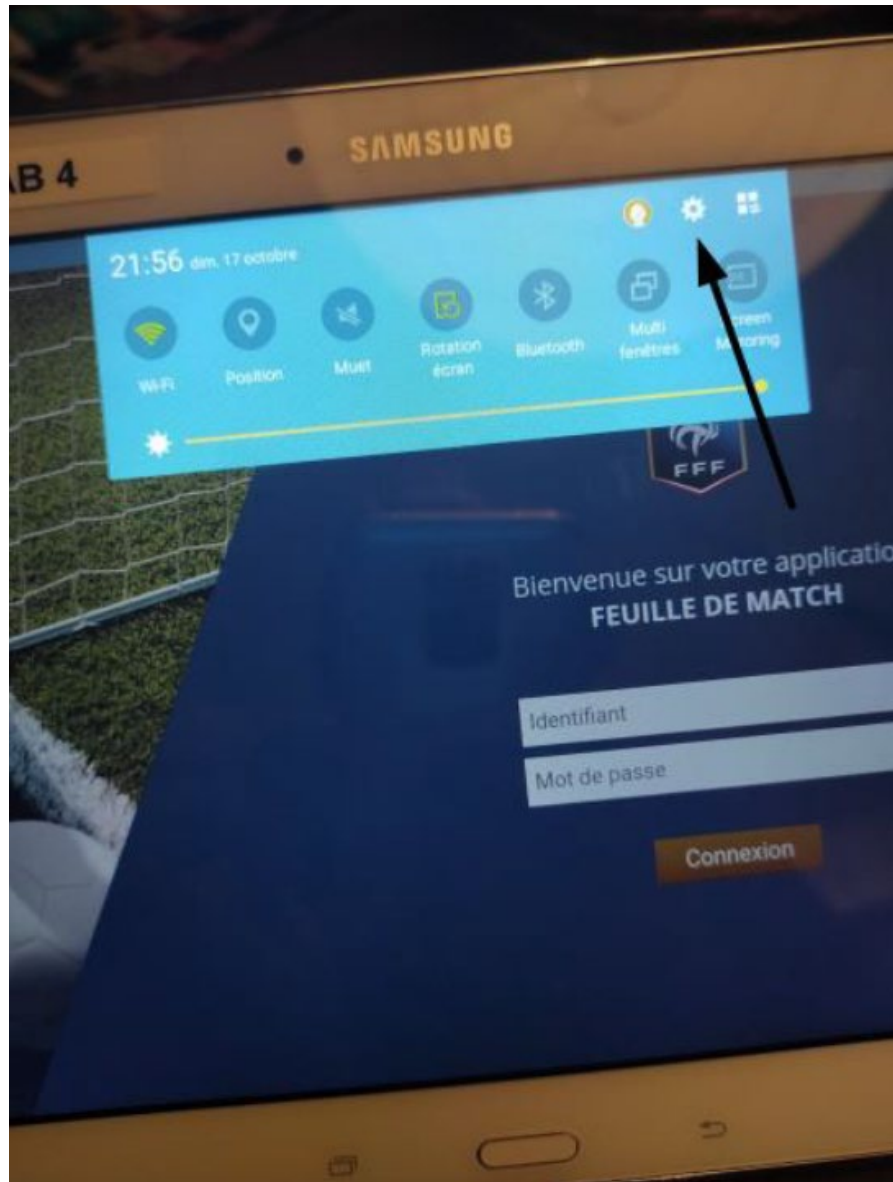
☑ Effacer les données et vider le cache



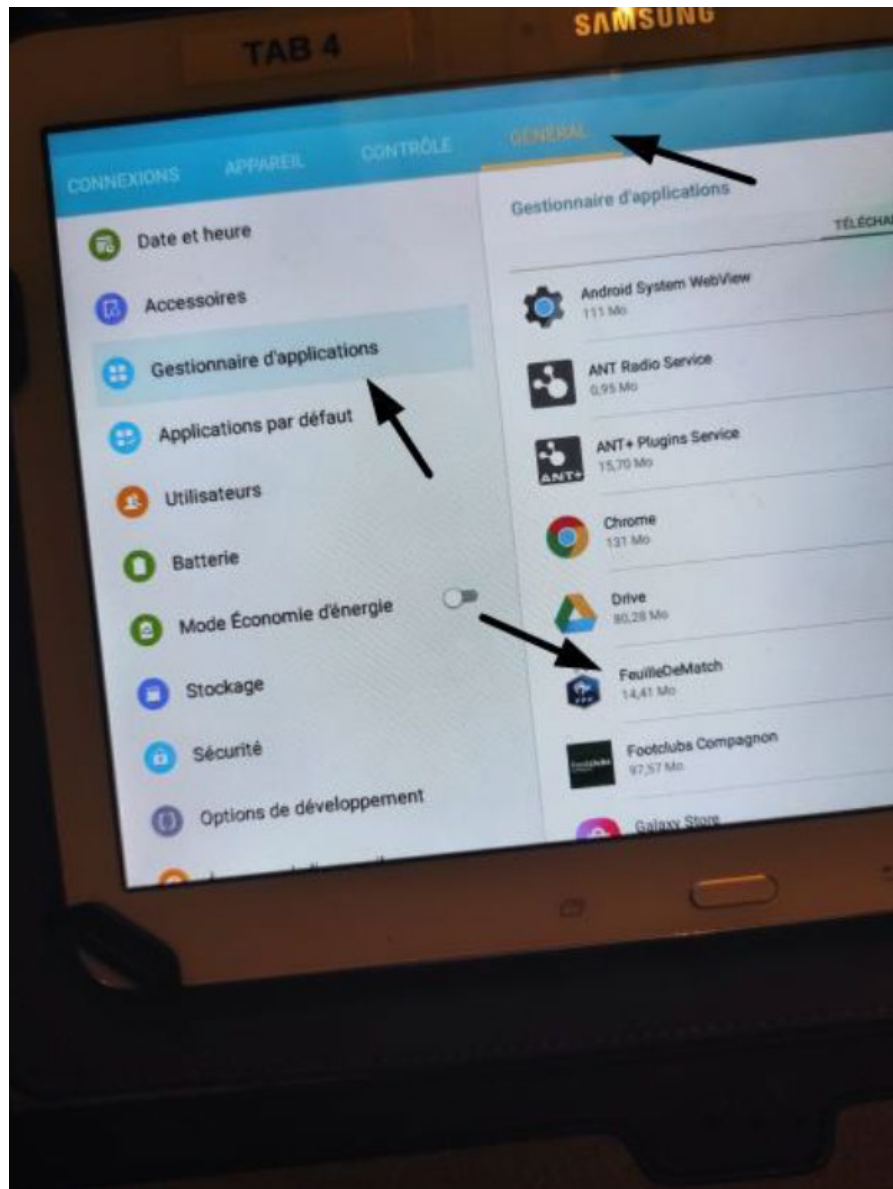
☐ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

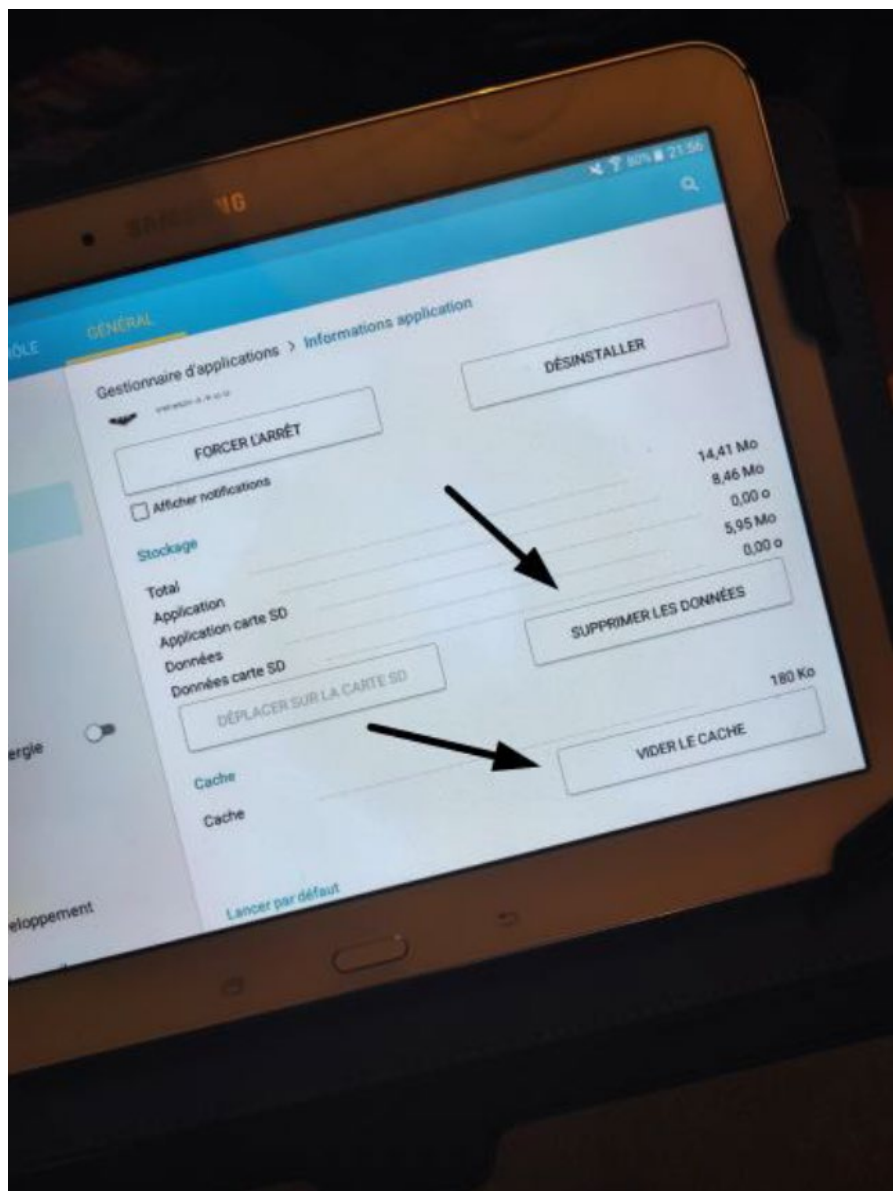
? Allez dans paramètres de la tablette.



🔗 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match



🔗 Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fffr/wp-content/uploads/sites/100/bskmanager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 07 NOVEMBRE 2023

Présents : MM. Febvay - Plassart – Lacour - Da Mata.

Assite : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

FORMATION

Formation des commissaires aux outils informatiques.

Programmation des rendez-vous pour les futures visites de classement (terrain et éclairage).

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

(Les matches commençant à 15h30 sont considérés comme matches en nocturne).



DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 09 Novembre 2023

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontres du 19 Novembre 2023

U18 D1

Match 25897993 : Soisy AM FC / Ermont AS

Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25897994 : RC Argenteuil / Goussainville FC

Délégué : M. Christian Febvay

Match 25897995 : Ecoeu FC / Garges FCM

Délégué : M. Thierry Paumier

Match 25897996 : St Ouen AS / Argenteuil FC

Délégué : M. Djillali Ouanfouf

Match 25897997 : Cormeillais ACS / St Leu FC

Délégué : M. Pascal Pézière

Match 25897998 : Adamois OL / Bezons USO

Délégué : M. Jean-Pierre Lacour

Seniors D1

Match 25897412: Entente SSG / Ecoeu FC

Délégué : M. Gérard Alcan